



## REGLEMENT PARTICULIER CIRCUIT TOUT-TERRAIN



*Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes  
à la réglementation générale de la discipline.*

### **41<sup>ème</sup> 2CV CROSS DE L'ORLEANAIS** **16 ET 17 JUILLET 2022**

#### **ARTICLE 1. ORGANISATION**

L'ASA du Loiret organise les 16 et 17 juillet 2022 avec le concours de l'association SPORTS LOISIRS 2CV une compétition automobile régionale de 2CV Cross intitulée 41<sup>ème</sup> 2cv cross de L'Orléanais.

Cette compétition compte pour la coupe de France de 2CV cross et pour le championnat de 2cv cross de la ligue du Sport Automobile du Centre-Val de Loire.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire le /0 /202 sous le numéro .../2022 et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro 4515220497 en date du 25/04/2022

**L'organisateur fera respecter les différentes mesures gouvernementales en vigueur. En cas de non-respect les pilotes et leurs accompagnants seront exclus du meeting et devront quitter le circuit immédiatement sans remboursement de leur engagement.**

**Les podiums, remises de coupes etc ... pourront être annulés.**

**Nous comptons sur votre compréhension.**

#### **1.1P. OFFICIELS**

Président du Collège des Commissaires Sportifs	BOULBEN Patrick	Licence 1504/6562
Membres du Collège	RATAULT-BOULBEN Chantal BRISSET Jean Yves	Licence 1504/6530 Licence 1504/3244
Directeur de Course	DOURADOUX Joël	Licence 1117/1383
Directeur(s) de Course adjoint(s)	HERMELINE Roland	Licence 1315/37789
Adjoint(s) à la Direction de Course	JUGNIOT Joël LEMIRE Thomas POINSENET Océane	Licence 6813/1412 Licence 0111/35253 Licence 0111/126543
Commissaires Techniques délégué Commissaire Technique Responsable Commissaires Techniques	PHILIPPON Vincent DESBAIT Patrick TOURLOURAT Michel VERVAET Patrick	Licence 1505/115581 Licence 1503/9740 Licence 1504/8826 Licence 1504/221227
Commissaire Technique stagiaire	LAUDAT Pierre	Licence 1503/307664
Commissaires Sportifs Chargés des relations avec les concurrents	TREMBLAY Gérard CHAUMERON Jacques	Licence 1504/209337 Licence 1504/8066
Juge de faits	DECARNIN Rémi	Licence 1504/ 155905
Chronométreur responsable	BLUTEUX Jean Marie	Licence 1466/9742

Chronométrateurs	NAUROY Philippe VEZIE François	Licence 1201/163037 Licence 1201/205770
Médecin	Docteur MIZELE	
Référent Covid	HEMERAY Denis	Licence 1504/9752
Responsable du service presse	ADU	

L'organisateur administratif est L'ASA LOIRET et l'organisateur technique est SPORTS LOISIRS 2CV

### 1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	<i>Dès l'obtention du Permis d'Organisation</i>
Clôture des engagements	<i>06 juillet 2022</i>
Publication de la liste des engagés	<i>13 juillet 2022</i>
Date et lieu de la compétition	<i>Samedi 16 et Dimanche 17 Juillet 2022 à ST CYR EN VAL</i>
Vérifications	<i>Vendredi 15 juillet de 17h à 19h30 Samedi 16 Juillet de 8h à 10h30</i>
1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Samedi 16 Juillet 10h sur le circuit</i>
Briefing obligatoire	<i>Samedi 16 juillet 11h45</i>
Horaire des essais libres	<i>Samedi 16 Juillet 9h à 11h45</i>
Horaire des essais chronométrés	<i>Samedi 16 Juillet à partir de 14h15</i>
Horaire des courses	<i>Samedi 16 Juillet de 16h à 19h Dimanche 17 Juillet de 9h à 18h30</i>
Affichage des résultats provisoires	<i>15 minutes après la dernière finale</i>
Remise des prix	<i>Dimanche 18 Juillet devant le podium</i>

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le vendredi 15 Juillet de 17h à 19h30 et le Samedi 16 Juillet de 8h à 10h30.

La liste des engagés fera foi de confirmation d'engagement. Il appartient au concurrent de vérifier sur le site de l'organisateur (<http://sportsloisirs2cv.wixsite.com/sportsloisirs2cv>) qu'il figure bien sur la liste des engagés. Si à la date du 13 Juillet, le concurrent ne figure pas sur la liste des engagés, il lui appartient de prendre contact avec le responsable des engagements au numéro de téléphone suivant : fixe 02 38 58 46 96 ou Portable : 06 61 19 32 40.

## ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Mme RABIAN SYLVIE

46 RUE DES CHAMPS

45110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE

TEL : 02 38 58 46 96, PORTABLE : 06 61 19 32 40 et COURRIEL : [rabian.pascal@neuf.fr](mailto:rabian.pascal@neuf.fr)

À partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au 6 Juillet 2022 à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 65 € avec la publicité facultative de l'organisateur plus 5€ pour l'électricité.
- 130 € sans la publicité facultative de l'organisateur plus 5€ pour l'électricité.

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 30, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

### **3.2P. EQUIPAGES**

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture ne pourra pas être pilotée par DEUX pilotes. Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis (La prise de titre de participation peut être faite directement en ligne sur le site de la FFSA (prix 44 €) ou le jour de l'épreuve auprès de l'organisateur (prix 50 € dont 6 € de frais administratifs). Dans ce cas, le concurrent devra impérativement être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile).

## **ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES ADMISES**

Selon réglementation générale 2CV CROSS.

### **4.3P. NUMEROS**

Les numéros seront fournis par le groupement 2CV cross. Le prix des numéros n'est pas compris dans les droits d'engagement. Chaque numéro est vendu 1 €

## **ARTICLE 5. PUBLICITE**

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

## **ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P. PARCOURS**

Le 41<sup>ème</sup> 2cv cross de L'Orléanais se déroulera sur le circuit Francis ROBICHON à St Cyr en Val. Il est long de 936 mètres et la largeur est comprise entre 10 mètres et 12,5 mètres.

**La prise du tour alternatif est obligatoire pour toutes les courses sauf les essais**

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 25 avril 2022 sous le numéro 45 15 22 0497 2CV reg 0936.

L'accès au circuit se fait par la rue de Vieville.

### **6.3P. TABLEAU D'AFFICHAGE**

Le tableau d'affichage sera situé près du PC de direction de course. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le chargé des relations avec les concurrents à proximité du tableau d'affichage. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone : 06 62 24 46 96 ou 06 09 81 68 32

## **ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION**

Horaires, nombre de tours/manches détaillés en annexe.

Le briefing oral des pilotes aura lieu devant la direction de course le samedi 16 juillet à 11h45. Il pourra être remplacé par un briefing écrit selon les directives sanitaires applicables à la date du meeting.

#### PRESENTATION DES PILOTES

Une parade des pilotes est prévue avant la finale. L'organisateur se réserve le droit de la supprimer

### **ARTICLE 8. PROCEDURES DE COURSE**

#### **8.4P. PARC FERME FINAL**

Selon réglementation générale

### **ARTICLE 10. CLASSEMENTS**

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après la finale. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

### **ARTICLE 12. PRIX**

#### **12.1P. PRIX EN ESPECES**

Les prix seront envoyés dans la semaine. Le montant des Prix sera conforme à la réglementation générale du 2cv cross 2022.

#### **12.2P. COUPES**

Podium des 3 premiers à l'issue de la finale.

Les 13 premiers finalistes seront récompensés par une coupe.

Une remise de coupes et de trophées sera effectuée pour les commissaires le dimanche midi.

#### **12.3P. REMISE DES PRIX**

Sur le podium à la fin du meeting

### **ARTICLE 13. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE**

#### **11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR**

Nombre de postes de commissaires de piste **8**

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité 2 de 6kg (poudre)

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve 2 à 3 par poste

#### **11.2P. MEDICALISATION**

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulances pour les concurrents : 2 ambulances

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation : oui

### **ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)**

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique, ci jointe

Horaires détaillés de l'épreuve.

Essais libres : Samedi 16 Juillet de 9h30 à 11h45	3 tours
Essais chronométrés : Samedi 16 Juillet à partir de 14h15	3 tours
	(1 tour de reconnaissance, 2 tours chronométrés)
1ere Manches de qualification A et B : Samedi 16 Juillet à partir de 16h	10 tours
1/4 de finale A et B: Dimanche 17 Juillet à partir de 8h30	15 tours
2eme Manches de qualification A et B : Dimanche 17 Juillet à partir de 9h 45	10 tours
Course féminine ou débutants : Dimanche 17 Juillet à partir de 11h45	8 tours
1/2 finale A et B : Dimanche 17 Juillet à partir de 14h15	15 tours
Consolante : Dimanche 17 Juillet à partir de 16 h	8 tours
Finale : Dimanche 17 Juillet à partir de 17h20	20 tours

### **Arrêté d'homologation préfectorale du circuit, ci joint**

**Dossier de sécurité : cf Article 6.1**

#### ***Paddock***

L'électricité est fournie par l'organisateur. Afin de contribuer aux frais électriques, une somme de 5 euros sera à payer lors de l'engagement pour chaque véhicule inscrit.

Le port d'un bracelet obligatoire pour le pilote sera remis à l'accès du circuit ainsi que trois bracelets accompagnants

Dans le paddock, les réserves de carburants ne sont autorisées que dans des jerrycans métalliques. Chaque concurrent doit être en possession d'un extincteur poudre de 6kgs.

La vitesse est limitée à 10Km/h.

Une bâche au sol d'au moins 5m x 4m devra être mise en dessous des voitures de course pendant toutes les opérations d'assistance mécanique sous peine d'une amende de 200 euros.

Il est strictement interdit, pour raison de sécurité, de brancher des matériels de cuisson, des climatiseurs ou des congélateurs sur le réseau électrique de l'organisateur.

Les concurrents doivent obligatoirement reprendre leurs produits polluants et leurs déchets.

EN AUCUN CAS, CES PRODUITS ET DECHETS NE DOIVENT ETRE LAISSES SUR PLACE.

**En cas de non-respect l'organisateur pourra exclure le pilote ainsi que ses accompagnants et sans remboursement des frais d'inscription.**